



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif

Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 74 du 27 juillet 2006.

SOMMAIRE

	Pages
Conseil Syndical National du 22 juin 2006	2
Conseil d'Administration de l'INSERM du 22 juin 2006	4
Rencontre Syndicats-Direction CNRS sur le référentiel des emplois types " REFERENS "	7
Une lutte sur Grenoble	9

Le SNTRS-CGT est intervenu auprès des Secrétaires Généraux du CNRS et de l'INSERM
A propos des conditions de travail sous fortes chaleurs

Monsieur,

Après plus de deux semaines de forte chaleur, les conditions de travail dans les laboratoires ou les services sont parfois difficiles, voire insupportables, surtout s'il n'y a pas de système de climatisation, ni de ventilateurs.

Il est indispensable que dans les laboratoires et services soient assurées les meilleures conditions de travail possibles.

Nous demandons que localement les délégués régionaux, les directions de laboratoire ou de service, étudient avec les représentants des personnels les moyens à mettre en œuvre pour garantir de bonnes conditions de travail au personnel par temps de forte chaleur : fourniture d'eau, fontaines, ventilateurs, aménagements d'horaire, ...

Recevez monsieur le Secrétaire Général, nos meilleures salutations.

Annick KIEFFER
Secrétaire Générale
du SNTRS-CGT

Vous trouverez des informations utiles sur les sites de la CGT (Confédéré) : www.cgt.fr
et sur celui de l'UGFF : www.ugff.cgt.fr

Le rapport fait devant le CSN

Par Annick KIEFFER au nom du Bureau National

Le gouvernement Villepin poursuit sa politique de régression sociale avec une très grande constance. La loi dite de « l'immigration choisie » va instaurer une discrimination au sein des immigrants selon les besoins des entreprises. La voie répressive prime. Cette politique se situe davantage dans la lignée de l'héritage colonial que dans celle des droits de l'homme. La répression s'exerce auprès de populations victimes de la misère et qui tentent avec désespoir de vivre mieux ici. Les immigrants ne sont pas responsables du chômage. Ils nourrissent, grâce à ces lois ignobles, un secteur très vivant de travail hors de toute norme et de toute légalité. Les employeurs savent où trouver cette main-d'œuvre, dans de véritables marchés (ouverts et libres) de travailleurs prêts à tout faire et à tout prix. L'on n'hésite pas à poursuivre jusqu'aux enfants des écoles. Le SNTRS a apporté son soutien aux mouvements qui s'insurgent contre ces lois répressives ; il importe de diffuser, alerter, mobiliser les collègues contre cette atteinte aux droits humains. Dans le même temps, Villepin poursuit la privatisation des entreprises publiques. Cela passe mal. La privatisation de GDF, sa fusion avec Suez, projet qu'il entendait mener promptement, s'avèrent plus difficile à réaliser que prévu, en raison de la résistance des salariés et de la réprobation de la population ce qui, à un an des élections ne peut être ignoré par un parti qui brigue la présidence. Sur le plan de l'emploi, la promulgation du contrat senior impose un recul au droit à la retraite à 60 ans : rémunérés au SMIC, les salariés contraints de recourir à ce type d'emploi pourront augmenter leur maigre retraite pendant 6 mois au moins, 18 au plus le cumul de cette rémunération et de la pension ne devant pas excéder le montant du dernier salaire d'actif. Ce type de contrat ne peut en réalité concerner que les travailleurs les moins qualifiés, ceux qui ont une retraite très faible (parce qu'ayant connu de nombreuses périodes de chômage), ou des femmes dont l'activité a été discontinuée (ce qui est souvent le cas parmi les femmes les moins qualifiées) et dont la situation a été fortement aggravée par les dispositions Balladur puis Fillon

Le gouvernement vient de publier ses objectifs budgétaires pour l'année 2007. Un budget placé sous le signe de la baisse des dépenses publiques, soit le retrait de l'état de services collectifs pour répondre aux besoins sociaux. Au total, 15.032 postes de fonctionnaires sont supprimés, par non remplacement des départs à la retraite, dont 8.700 dans l'enseignement du premier et du second degré, 3.000 au ministère de l'économie, 1.267 dans les transports (privatisation des routes par exemple). De même de nombreux ministères tournés vers les besoins sociaux voient leur dotation amputées : -4% pour le travail et l'emploi, -2,7% pour la ville et le logement, -5,5% pour les transports.

Les engagements pris par le président de la république suite au mouvement de lutte dans la recherche, ne sont pas tenus. Seuls 1.568 emplois seraient créés dans le supérieur et la recherche au lieu des 3.000 promis. L'augmentation du budget est finalement modeste, on ne retrouve pas le milliard promis. Le financement de l'ANR reste encore obscur ? Rappelons qu'une partie devait être assurée par le produit des privatisations, ce que nous avons dénoncé. Ce budget montre que le gouvernement n'entend pas engager une politique ambitieuse de développement de la recherche fondamentale et d'amélioration de l'enseignement supérieur. Il fonde sa politique sur le « libre jeu des marchés », sur une organisation territoriale en sites spécialisés où les laboratoires de recherche publique seront placés à proximité des entreprises utilisatrices de leurs savoirs pour répondre directement aux intérêts de celles-ci (pôles de compétitivité notamment). L'ANR, les organismes, les universités, les écoles doctorales, toutes les institutions publiques de recherche sont désormais façonnées et localisées dans cet objectif.

Le parlement européen s'est prononcé lui aussi sur le budget 2007-2013 de la recherche européenne. Le budget du 7^{ème} PCRD se situe à hauteur de 50,5 milliards d'€ à comparer avec les 16 milliards du budget précédent. N'oublions pas toutefois que la durée est supérieure au 6^{ème} PCRD (deux années de plus) et que trois pays supplémentaires sont concernés. L'objectif de 3% du PIB consacré à la recherche sera loin d'être atteint. Le parlement européen s'est prononcé pour accroître l'effort en direction de la recherche fondamentale et pour la création d'un ERC (conseil européen de la science) autonome, constitué de 72 scientifiques qui feront des propositions en matière d'orientation scientifique. Les priorités assignées au programme européen sont la santé, l'énergie et la sécurité (recherches pour accroître l'efficacité de la lutte anti-terroriste et la protection des personnes). Il faudra que le SNTRS prenne le temps de la réflexion sur la politique européenne de recherche lors d'une des prochaines CE.

Le G8 organise un colloque à Rostock (Allemagne) au cours de l'été 2007, sur le thème de la recherche et de l'enseignement supérieur. Il est prévu de tenir un forum social à Berlin à cette occasion, pour faire entendre les propositions des organisations qui s'opposent à la politique qui y sera décidée.

Le décret créant le haut Conseil de la Science (HCS) a été publié. Le HCS est constitué de représentants de la recherche, et de personnalités scientifiques, tous nommés et seront chargés de formuler des propositions sur les grandes orientations de la recherche. Il s'agit, tel que conçu par le gouvernement, d'une commission de sages déferents, qui s'exprimeront dans le cadre délimité par le gouvernement. On est loin de ce qui a été proposé par les états généraux de la recherche, d'un conseil autonome et démocratique chargé d'éclairer le gouvernement, le chef de l'état et le parlement dans leurs choix.

Le projet de décret de création de l'ANR confirme le transfert des prérogatives des EPST vers l'agence. Le statut de GIP est abandonné. L'instance dirigeante, le CA ne comportera pas de représentants es qualité des EPST, contrairement à la structure précédente. Le ministère, comme pour le HCS, par ses représentants et les procédures de nominations en aura la maîtrise totale. L'ANR ne colportera pas de personnels fonctionnaires en propre, seulement des non-titulaires. Sa dotation n'est pas encore connue. Rappelons qu'elle est une véritable machine à créer la précarité dans la recherche avec 8.000 à 10.000 CDD prévisibles.

Autre pan du dispositif, plus difficile à mettre en place, l'AERES (agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur), organisme unifié d'évaluation de la recherche. L'âpreté des débats, des oppositions laisse place à toutes les aventures. Seul accord : la diminution du nombre d'élus, la représentation des syndicats dans ces instances, via l'abandon des scrutins de listes et la publication des CV des candidats. Seuls les moyens diffèrent (sans vraiment diverger). Le DG de l'Inserm sert de poisson pilote dans ce contexte, permettant de tester la capacité de la communauté à accepter des reculs démocratiques : jusqu'où est-elle prête à abandonner une partie de son pouvoir d'intervention. Dans ce jeu, certains syndicats, tels que le SNCS ou le SGEN ont témoigné de leur capacité à organiser la reddition. La vigilance du SNTRS seule a permis de maintenir une unité syndicale et l'indépendance des syndicats face à la direction comme au ministère. Les difficultés rencontrées montrent l'état de faiblesse idéologique de ces syndicats et la marge de manœuvre du gouvernement pour avancer sa politique.

Au CNRS le décret d'organisation de l'organisme instaure un pouvoir de type présidentiel et une hiérarchie entre le président du CA et le Dg qui ne devient qu'un exécutant. Le Ca voit son rôle marginalisé. Pour le SNTRS il s'agit de maintenir au CA son rôle de proposition et de contrôle de la politique effectivement mise en œuvre en matière budgétaire comme en matière d'orientations scientifiques.

La nouvelle équipe entend réformer la réforme sans pour autant déclarer ouvertement sa politique. Elle opère une restauration du pouvoir des Directeurs scientifiques, sans répondre à la nécessité d'organiser la représentation du CNRS auprès des régions et des universités dans un contexte de moyens accrus alloués aux régions en matière de recherche et de mise en place des PRES. Le renforcement de la capacité de pilotage de l'organisme par le ministère est en réalité accru.

Concernant les personnels, aucune amélioration de leurs carrières ou de leur salaire n'est envisagée. La création envisagée d'une classe de CR exceptionnelle ne crée qu'un barrage de plus sans mettre un terme au barrage CR-DR. L'accroissement considérable, en masse et en nombre de l'ISFIC, prime attribuée à certains directeurs de grands labos ou à des chefs de service montre que la voie choisie est celle de la rémunération entre les mains des pouvoirs discrétionnaires des responsables de l'organisme, sans contrôle démocratique.

La campagne menée par le syndicat (BN et CE) est une riposte à cette politique de dédain envers les personnels de la recherche : précarité, catégorie C, salaires. Comment est signée la pétition « deux poids deux mesures » ? Il faut fixer des objectifs de signature à atteindre d'ici la fin septembre (2000, 3000 ?), ce qui donnerait tout le poids du soutien des personnels aux négociations avec la direction pour obtenir des améliorations de carrière et de rémunération. Il importe que les sections représentées au CSN donnent leur avis sur les textes envoyés, et l'usage qu'elles en font. Il s'agit d'un support pour rencontrer et discuter avec les personnels, autour d'un café. La campagne sur la précarité est un matériel est une occasion de renforcer le syndicat, de syndiquer.

Intervention de la Commission Financière et de Contrôle

La CFC s'est réunie le jeudi 8 juin 2006 au siège du Syndicat National à Villejuif pour vérifier les comptes du 25^e congrès et du bilan financier de l'exercice 2005, en présence d'Annie GUTNIC trésorière nationale, Marie-Christine BONIFACE gestionnaire-comptable, Joël CHOISY, Jean Pierre CHAUCHEPRAT membres de la CFC et Irène FOURNIER-MEARELLI est excusée.

Bilan du 25^e congrès 2006 :

La CFC s'est plus intéressée à ce bilan.

Le budget prévisionnel a été calculé avec une valeur du mandat à 25 €.

Le bilan fait apparaître un total des dépenses de 32121.72 € sans TVA sur les dépenses villa Clythia soit une valeur du mandat à 24.93 € = 32121.72 € / 1288.

Avec TVA sur les dépenses villa Clythia soit une valeur du mandat à 28.85 €.

32121.72 € + 5044.35 € (TVA) ; 371166.07 € / 1288, ce qui correspond à une augmentation de 15% de la valeur du mandat prévisionnel.

La commission après examen des comptes a constaté que 15 sections n'ont pas versé leur participation au financement du congrès pour un montant de 9625 €.

La commission financière invite les sections à provisionner par 1/3 en 2006, 2007 et 2008 leur participation pour le prochain congrès.

Dons des sections :

La commission financière demande que tous les dons des sections au syndicat national soient inscrits dans la comptabilité sur une ligne « Dons des sections ».

Bilan financier exercice 2005 :

La commission n'a décelé aucune erreur ou anomalie dans la tenue des comptes du syndicat pour l'exercice 2005.

Ce bilan enregistre un déficit de 13308.28 € qui sera compensé en partie par les cotisations manuelles non encore versées par les sections et nous vous rappelons que le bilan sera approuvé au prochain congrès. Ce déficit n'est qu'apparent car sur les recettes de l'exercice 2005 le syndicat a mis en réserve 23000 €.

Les nouvelles règles confédérales de répartition des cotisations :

Le congrès confédéral qui s'est tenu en 2006 a voté le mode de répartition des cotisations aux différents niveaux de la CGT et nous vous rappelons que c'est le syndicat national qui traitera pour l'ensemble des sections avec les instances de la CGT pour le calcul de cette nouvelle répartition.

La commission financière invite les trésoriers des sections à ne pas répondre aux sollicitations des unions départementales ou locales et de faire part au syndicat national de tout courrier reçu concernant les nouvelles règles confédérales de répartition des cotisations.

Pour terminer, la commission financière remercie Marie-Christine BONIFACE et Annie GUTNIC pour la présentation des comptes et le sérieux de leur travail.

Votes du CSN

Action Sociale

Le 25^{ème} congrès n'a pu aller au bout du débat sur l'Action Sociale. Il a donc décidé, unanimement, de ne pas trancher et de permettre la poursuite du débat sur ces deux questions dans les sections du syndicat pour préparer des décisions en Conseil syndical national afin d'apporter des améliorations au document d'orientation et au document revendicatif.

Ce CSN, après une journée d'études sur ce sujet, a adopté des amendements à ces documents.

Les chapitres modifiés des documents de congrès seront publiés dans un prochain BRS.

Motion de soutien à Gérard DUMARTINEIX : Unanimité (Elle a été publiée dans le BREF n°108 du 26 juin).

Quitus à la trésorière : unanimité

Elections :

Election de la trésorière, Annie GUTNIC (Orsay) : unanimité.

Election d'Alain BOUYSSY (Paris A – Ivry) à la CE : unanimité.

Election de Didier GORI (Orsay) au BN : deux abstentions.

Conseil d'Administration INSERM du 22 juin 2006

par Jean KISTER, Elu SNTRS CGT

A noter les absences de C Bréchnignac (présidente du CA CNRS) et de P Busquin (ancien commissaire européen à la recherche).

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Vote du PV du CA du 6 avril 2006
- 2) **Rapport d'activité 2005**
- 3) **Bilan transfert DVTT – filiale INSERM-Transfert**
- 4) **Bilan Social 2005** (information)
- 5) **Modalités d'attribution de l'ISFIC**
- 6) **Avenant GIP CYCERON**
- 7) Dons et Legs (adoptés à l'unanimité)
- 8) **Questions diverses (demandes du SNTRS CGT) :**
 - Mise en oeuvre du projet OASIS (Organisation et Architecture du Système d'InformationS) au DSI
 - Contrat Plan Etat Région (CPER)

1) Rapport d'activité 2005

En plus du document couleur de 130 pages (qui est disponible sur le site web de l'INSERM), le DG a invité trois scientifiques à faire de courts exposés sur leur recherche devant les membres du CA (10 minutes chacun) : F Behar-Cohen (Cordeliers), sur les mécanismes d'inflammation de la rétine (lauréate d'un contrat d'interface, d'un projet ANR et participante au pôle de compétitivité Méditech) ; G Kroemer (IGR Villejuif) sur l'apoptose (directeur d'une unité créée pour 2007) ; X Jouven (Villejuif) sur la mort subite (santé publique).

Dans son discours de politique générale le DG a annoncé **la signature prochaine d'un contrat d'objectifs entre le ministère et l'INSERM**. *RQ : il faut se rappeler que l'INSERM était le seul EPST à n'avoir jamais eu de contrat d'objectifs avec l'Etat. Avec la nouvelle loi sur la recherche, cette situation très particulière ne pouvait plus durer. Il n'est donc pas étonnant d'apprendre cette nouvelle aujourd'hui. Reste à savoir s'il y aura une véritable concertation avec les instances scientifiques (CSS et Conseil Scientifique) et avec les organisations syndicales pour la préparation de ce contrat d'objectifs : rien n'est moins sûr vu le comportement habituel du DG, habitué à tout décider seul et à ensuite mettre le conseil d'administration devant le fait accompli ! Ce n'est pas la présidente du CA INSERM qui me démentira sur ce constat.*

Le DG a insisté sur le **développement de la recherche clinique** et la **création de nouvelles unités INSERM à l'étranger** comme faits marquants de son rapport d'activité 2005. *RQ : le DG semble très satisfait de toutes ces « unités INSERM » un peu partout dans le monde comme un enfant qui collectionnerait les petits drapeaux sur sa carte du globe ! Question : est-il vraiment utile d'avoir des unités INSERM à l'étranger ? Pourrait-il y avoir des collaborations internationales avec autres types de relations ? Comme l'a fait remarquer l'élue du SNCS, il n'y a pas d'unités de pays étrangers en France (ni des USA, ni d'ailleurs). Elle a même eu l'audace de parler d'une certaine forme de « délocalisation ». Ce qui a laissé sans voix notre DG, visiblement choqué que l'on puisse ainsi remettre en question ses « joujoux » ! Pauvre enfant ! (attention aux troubles de conduite trop précoces !)*

Je suis intervenu pour le SNTRS en rappelant que, dans son éditorial de son rapport d'activité, le DG déclare que l'année 2005 fut celle de la « maturation » de l'INSERM ! Or, **la réalité de l'année 2005 s'est surtout la mise en place de l'ANR, de l'INCa, de l'AIL**, soit autant de nouvelles agences de pilotage installées par le gouvernement. De fait, l'ambition déclarée de C Bréchet de faire de l'INSERM

à la fois un opérateur et une agence de moyen est un échec : **l'INSERM n'est plus de fait un opérateur et pas non plus une agence de moyen, l'institut n'est plus qu'un gestionnaire des appels d'offres** décidés ailleurs. J'ai déclaré aux membres du CA que pour moi, **l'INSERM s'était affaibli en 2005 !!** J'ai aussi soulevé toutes les insuffisances du rapport d'activité 2005 (le CNRS ayant à peine un huitième de page contre trois pages complètes pour le partenariat avec les entreprises, tout un symbole !). Il y a aussi beaucoup de manque dans ce rapport : rien sur l'INCa, sur l'ANR, très peu sur l'Université !! A propos de l'INCa, j'ai fait mention du rapport d'audit qui vient de sortir et j'ai demandé à ce qu'un prochain CA INSERM soit saisi de cette question, vu que l'institut est un des membres fondateurs de ce GIP. *RQ : en aparté, j'ai discuté de l'INCa avec la présidente du CA qui semblait être d'accord avec cette proposition, à suivre ...*

Mais surtout, ce rapport reprend l'ensemble de la politique menée par le DG : contrats d'interface, multiples CDD pour jeunes chercheurs, longs développements sur la recherche clinique ! En conséquence, j'ai déclaré que je ne pouvais pas voter ce rapport et donc **je m'abstiendrais** car il me semble difficile aussi de voter contre le bilan d'activités des personnels de l'INSERM.

La Direction des Hôpitaux a demandé comment était évaluée la « visibilité » de l'INSERM ? Le DG a répondu que l'INSERM était souvent mieux perçu à l'extérieur de la France qu'au niveau des « décideurs » français ! *RQ : à quand l'exil de Bréchet ?*

Le représentant du ministère de la recherche a déclaré que l'INSERM restait bien un opérateur et il s'est félicité du chantier du prochain contrat d'objectifs.

Le **SGEN** a demandé qu'il y ait un véritable bilan des contrats Avenir (CDD jeunes chercheurs) et des contrats d'interface (sursalaire de 1500 euros mensuels pour 5 ans). Le DG a répondu que le Conseil Scientifique aura à faire ces bilans en automne 2006.

Le **SNCS** a noté qu'il manquait dans ce rapport d'activité un bilan des actions de formation et de diffusion des connaissances au travers de nos relations avec les universités. Le SNCS s'inquiète de la place de plus en plus grande de la recherche clinique dans l'activité de l'INSERM, le rôle de l'institut n'est pas de « tout faire » dans ce domaine. Le SNCS a aussi dénoncé la politique de contrats d'interface, privilégiant surtout les « individus » au détriment du travail d'équipe.

Le DG s'est (*mal*) défendu du « mauvais procès » sur la « faible » place de la recherche fondamentale : on continue de créer tous les ans des unités qui font de la recherche fondamentale mais cela prend seulement 5 lignes à écrire ! *RQ : Le DG ose des arguments pour le moins ridicules pour justifier sa politique.*

Vote du Rapport d'activité INSERM 2005 :

5 Abstentions : 2 SNCS, 1 SNTRS, 2 SGEN, Pour : 1 SNIRS et tous les nommés.

2) Bilan transfert DVTT – filiale INSERM-Transfert

Cécile THARAUD, nouvellement nommée « PDG » d'INSERM-Transfert et aussi Directrice du Département de Valorisation et de Transfert de Technologie (DVTT), a exposé où en était le « chantier » de la fusion du DVTT au sein d'INSERM-Transfert, décidée au dernier CA. Sur les 26 agents au DVTT fin 2005 (20 titulaires et 6 vacataires), seulement 47 ont acceptés leur détachement dans la filiale privée !! (d'où la nécessité pour la direction générale de maintenir le DVTT pendant encore les 6 premiers mois de 2006). La filiale a du recruter 20 personnes durant cette période pour assurer les anciennes fonctions des agents du DVTT.

Elle a ensuite présenté la composition du « conseil de pilotage » et du « conseil de surveillance » (le CA INSERM y sera représenté par le vice président JL Bélingard, de la société IPSEN, *RQ : bonjour les éventuels conflits d'intérêts !*).

Elle a annoncé qu'une convention avait été signée entre l'INSERM et la filiale INSERM-Transfert en début 2006 définissant les modalités de gestion de la délégation de service publique. Enfin, elle a indiqué que la filiale mettait en place une formation des personnels INSERM-Transfert « à l'INSERM » !

Je suis intervenu pour dire nettement que ce processus de fusion du DVTT dans la filiale privée était un « échec » car seulement 4 personnes sur 26 ont accepté les conditions très défavorables de détachement proposées par la direction. Il s'en suit une perte du savoir faire des agents du DVTT très spécialisés, la nécessité de recruter en externe 20 personnes à INSERM-Transfert et en plus il faut leur faire une « formation » pour leur expliquer ce que c'est que l'INSERM ! On atteint ici un summum d'inefficacité !

Je me suis aussi interrogé sur le rôle véritable de contrôle de la filiale INSERM-Transfert par le CA INSERM, vu que nous avons appris par la presse au début février 2006 le lancement d'une nouvelle filiale « INSERM-Transfert Initiative » (société de pré-amorçage), sans qu'il y ait eu de débat ni de vote au CA INSERM ! Cela augure mal d'une politique de transparence entre le CA INSERM et INSERM-Transfert ! De même, je me suis étonné d'apprendre, lors de cette séance, l'existence d'une convention entre l'INSERM et INSERM-Transfert ! J'ai demandé à ce qu'au moins les membres du CA aient une copie de ce texte.

Le SNCS s'est interrogé si la gestion des études cliniques entrait bien dans les missions de la filiale INSERM-Transfert ?

Le DG a clairement déclaré qu'un des objectifs de la création de cette filiale était d'avoir les moyens de payer des « chefs de projets », des « managers » aussi bien pour les études cliniques que pour les projets européens. (*RQ : car bien sûr le statut de fonctionnaire est un blocage pour le DG !*)

La représentante de Bercy (ministère du budget) s'est dite très attentive aux subventions versées par l'INSERM à la filiale INSERM-Transfert : soit 2 Millions d'euros pour les années 2006 et 2007, puis une décroissante de cette subvention pour les 3 années suivantes. Bercy veut avoir l'assurance que l'INSERM arrêtera de « subventionner » cette société privée dans les prochaines années !

Le ministère de la santé s'est interrogé sur le rôle de cette filiale dans la mise en place des pôles de compétitivité ? Réponse de C Tharaud : la situation actuelle pour les pôles de compétitivité n'est pas claire ! *RQ : ce qui veut dire en fait que la direction INSERM, comme celle de la filiale, ne pèsent vraiment pas lourds sur les décisions des pôles de compétitivité, lesquels sont gérés essentiellement par les grands groupes industriels ! Avez d'impuissance non assumé !*

3) Bilan social 2005 (pour information)

La DRH, F PIERRE, a présenté le bilan social 2005, qui avait déjà été vu au CTPC du 18 mai 2006. Rien de très nouveau dans le discours et dans les constats. Comme je l'avais déjà fait remarquer au CTPC, certains tableaux sont très illustratifs de la politique de Bréchet : stagnation du recrutement en CR2 autour de 30 postes depuis 2003 jusqu'en 2006, soit un recrutement plus tardif sur poste statutaire (CR1 ou DR2) après plusieurs CDD, ce que le DG ose appeler de la « bonne précarité », augmentation de l'âge moyen des chercheurs et forte augmentation du nombre de CDD.

Le SNCS s'est interrogé sur la mise en place de la « mission chercheurs » par la direction générale, qui remet en cause certaines des attributions des CSS dans le suivi des chercheurs.

Le SGEN a remarqué que les taux de pression pour obtenir les fameux « contrats d'interface » sont très faibles, surtout comparé aux taux de pression pour le recrutement des jeunes chercheurs (CR) ou pour les promotions des ITA : il semble qu'il suffit de les demander pour les obtenir !

4) Modalités d'attribution de l'ISFIC

Le CA est appelé à voter pour déterminer les modalités d'attribution de l'**Indemnité Spécifique pour Fonction d'Intérêt Collectif (ISFIC)**, faisant suite à un nouveau décret du 26 avril 2006. Cette prime, créée en 1991, avait pour but « d'encourager la prise de responsabilité d'intérêt collectif » (directeur d'IFR, de grosse unité, directeur de département, ...). Elle était limitée en volume (6575 euros annuel) et en nombre (68 seulement à l'INSERM). Suite à certaines pressions, en particulier celle du DG INSERM, C Bréchet, qui parle de « **contrat d'interface interne** » pour définir l'ISFIC, le gouvernement a donc sorti un nouveau décret permettant de mettre de la « souplesse » dans les conditions d'attribution de cette prime. Ainsi le **montant de l'ISFIC est augmenté de près de 50%** passant à 12 000 euros annuel, et même à 18 000 euros annuel pour une partie (10%) des bénéficiaires ! De plus les critères d'attribution ont été élargis : pour l'INSERM, pourront obtenir cette nouvelle ISFIC, les directeurs de structures, les responsables de projet ou programme, les conseillers ou chargés de missions auprès du DG, les responsables de structures administratives nationales ou en régions. A noter que même les contractuels peuvent recevoir cette ISFIC (*ils sont nombreux dans les postes de responsabilité de l'administration, car ainsi ils sont mieux payés que sur un poste de titulaire !*).

A une question posée par le SNCS, le secrétaire général confirme que **l'ISFIC est cumulable avec les contrats d'interface** ! Même si le DG a dit qu'il évitera les cumuls, il a déclaré qu'il ne fallait rien interdire !

Je suis intervenu pour dénoncer cette décision que j'ai qualifiée de **scandaleuse et de honteuse** ! En effet, au moment où la très grande majorité des personnels, tant chercheurs qu'ITA, voit leur pouvoir d'achat diminué d'année en année, les possibilités de promotion devenir de plus en plus rares, le gouvernement et la direction de l'INSERM osent donner encore plus à certaines personnes, qui souvent sont déjà celles qui sont les plus privilégiées avec le système des contrats d'interface, véritable prime au mérite ou à la soumission ! Le SNTRS a calculé qu'avec à peu près la même somme d'argent attribuée à cette prime, on pourrait augmenter la prime de recherche à 16% pour tous, catégories B et C des ITA et chercheurs ! J'ai indiqué que le SNTRS allait mobiliser les personnels sur cette question des salaires et des primes pour dénoncer ce système de primes au mérite (*voir le tract SNTRS « deux poids, deux mesures, ça suffit ! »*).

A noter que le ministère du budget a demandé de ne pas mettre des chiffres précis de bénéficiaires possibles de cette prime (comme indiqué dans le projet de décision du CA) pour garder plus de souplesse : Douchin a répondu que ces chiffres étaient seulement indicatifs.

Vote sur les modalités d'attribution de l'ISFIC :

4 Contre (1 SNTRS, 2 SGEN, 1 SNCS Liautard), 2 abstentions (1 SNIRS, 1 SNCS Farman), tous les autres Pour.

5) Avenant GIP CYCERON

Il s'agit du GIP du cyclotron CYCERON de CAEN, commun à l'INSERM, au CNRS, au CEA, à l'Université de Caen, au CHR de Caen, au GANIL et aux collectivités locales, Région Basse-Normandie et Département du Calvados, créé en 1985. L'avenant au GIP, soumis au CA INSERM, consiste à « prendre en compte les évolutions technologiques », en particulier la perte progressive de la place de la tomographie par émission de positrons au bénéfice d'approches moléculaires ou cellulaires.

Le SNCS s'est interrogé sur les évolutions de ce GIP en se demandant à quoi il a servi.

Vote sur l'avenant au GIP Cycéron :

3 abstentions (1 SGEN, 2 SNCS)

6) Questions diverses (demandes du SNTRS CGT) :

- Mise en œuvre du projet OASIS (Organisation et Architecture du Système d'InformationS) au DSI

H DOUCHIN, Secrétaire Général de l'INSERM, indique que, suite à la question diverse du SNTRS au CA du 6 avril 2006, l'administration a regardé les conditions du marché OASIS. Il peut donc annoncer aux membres du CA qu'il ne retient pas les assertions indiquées par le représentant du SNTRS. En effet, il y a eu 9 candidats pour ce marché OASIS, 2 ont posé des questions, plusieurs se sont rétractés et il n'y a eu finalement que 2 offres de déposées. Le choix final s'est porté sur l'entreprise qui avait le meilleur score et la moins disante (offre de 83kEuros contre 91kEuros pour son concurrent). Donc les conditions de ce marché OASIS se sont déroulées dans le respect des règles.

Mr DOUCHIN a ensuite reconnu le fait qu'un membre du DSI avait été membre d'une société en même temps que le directeur de la société choisie, comme l'avait dit le représentant SNTRS. Cela est exact et bien connu de tous, mais ce fait ne pose pas de problème car cela peut arriver. Le Secrétaire Général reconnaît que, pour une meilleure déontologie, il aurait été préférable que cette personne s'abstienne de participer au choix de la société, l'administration y fera plus attention à l'avenir.

Commentaire :

Mr Douchin nous dit que la procédure de passage du marché OASIS s'est déroulée en respect des règles, mais cela nous le savions déjà et ne répond pas aux questions que nous avons posées au CA du 6 avril ! En effet, ce n'est pas la procédure elle-même qui pose problème, mais le fait que la société choisie a été créée quinze jours avant la date d'appel d'offre (aucune réponse sur ce point) et que la personne en CDD au DSI qui a sélectionné le candidat était membre d'une société en même temps que le gérant de la société choisie. Je considère que le Secrétaire Général n'a donc pas répondu à nos demandes. Mr Douchin a répondu sur la forme or nous attendions une réponse sur le fond. Rappelons que nous sommes redevables de tous deniers publics et que la probité de leur utilisation ne tolère pas « d'incident déontologique » incomplètement éclairci. Notre devoir, après avoir interrogé notre administration en interne, est de nous tourner vers les personnes habilitées à nous donner une réponse sur le fond. Le SNTRS, en ce qui le concerne, prendra ses responsabilités afin que cette affaire soit éclaircie.

Contrat Plan Etat Région (CPER)

En début d'année 2006, les demandes des organismes de recherche devaient être déposées pour le renouvellement des Contrats Plan Etat Régions (CPER). Or, nous ne pouvons que constater que la direction de l'INSERM n'a lancé aucune concertation tant au plan national que dans les régions. Le SNTRS CGT a interrogé le directeur général sur ce sujet dans une lettre du 20 avril 2006, avec copie à la présidente du CA INSERM. Celle-ci a souhaité que ce point soit vu en question diverse à ce CA. C Bréchet a admis que la direction générale n'a pas souhaité lancer de nouveaux appels d'offres pour les CPER. Le choix s'est porté sur des demandes faites à partir des projets existants. Mais le DG assure que l'INSERM est bien présent dans les négociations en cours pour les nouveaux CPER. *RQ : en clair, c'est le DG qui a décidé seul de ce que l'INSERM proposerait comme projets pour les CPER, ni le conseil scientifique, ni les CSS, ni les instances INSERM élues en régions (Conseil Scientifique Consultatif Régional INSERM ou CSCRI) n'ont été consultés. Et évidemment le DG n'a pas non plus consulté le CA, ce qui a, une fois de plus, beaucoup « choqué » la présidente !*

Compte rendu de la rencontre syndicats / DRH sur la révision du référentiel des emplois types du Ministère « REFERENS ». le 3 juillet 2006

Présents : les organisations syndicales : SNIRS-CGC, SNCS-FSU, SGEN-CFDT, SNPRES-FO, SNPTES-UNSA, Sud-Recherche, et le SNTRS-CGT.

Le SNTRS-CGT était représenté par Annick KIEFFER, Gérard MANDVILLE, Didier GORI.

Plusieurs personnes représentaient le service des « RH » dont le DRH par intérim Daniel VIDAL-MADJAR, Mme Florence EGLOFF responsable de l'Observatoire des métiers et les membres désignés par le CNRS dans les groupes de travail du Ministère.

Le but de cette réunion était d'informer les organisations syndicales de la révision des fiches d'emploi type par le Ministère et de son déroulement par le témoignage des membres du CNRS dans les groupes de révision.

Florence EGLOFF présente l'Observatoire des métiers qui suit au CNRS cette révision du référentiel des emplois types. Elle fait aussi mention des travaux de l'Observatoire sur les chercheurs ou est en cours de validation, dans la région Sud-Est et dans la section 4, un référentiel dégageant 7 grandes catégories d'activité et 3 niveaux de description.

M. VIDAL-MADJAR fait part du projet du ministère de revoir les fiches emplois type et leur structuration dans un répertoire des emplois types de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur « REFERENS ». Cette révision sous la responsabilité du Ministère a été confiée à des groupes de travail avec des membres désignés par le Ministère de l'enseignement supérieur, des EPST dont le CNRS.

Nous rappelons que cette réunion n'aurait pas d'objet si le Comité d'Orientation et de suivi de l'Observatoire des Métiers (COSOM) fonctionnait et se réunissait. Les organisations syndicales auraient été informées dès la mise en place de cette révision. La définition des emplois types est une question très importante pour les personnels, ils doivent y être associés. La notion d'emploi type vient des réflexions initiées au moment des révisions statutaires de 81 et du suivi de carrière de 82 ce que l'on découvre dans les directions du CNRS. Le CNRS a été précurseur dans l'élaboration d'un référentiel d'emploi type et si actuellement REFERENS n'est pas trop déconnant c'est que le CNRS a été le moteur dans son élaboration. D'ailleurs dans sa préparation, un travail avait été initié dans les Universités qui avait abouti à n'importe quoi et le CNRS avait mis tout son poids et son expérience pour construire REFERENS. Nous regrettons que le CNRS n'ait pas poursuivi son analyse sur l'évolution des métiers et la mise en veille du COSOM participe d'une même démarche.

La révision faite par le Ministère est inconséquente, les groupes de travail par BAP travaillent sans méthodologie de révision et avec une grille de rédaction qui transforme les fiches d'emploi type en outil au service d'une évaluation technocratique. (Voir article dans le BRS...)

A plusieurs occasions, des experts ont rapporté avoir assisté à des débats houleux et rendu difficiles par le peu de place accordée aux représentants des EPST. Des experts ont même ouvertement dénoncé une représentation hégémonique du ministère et de l'Enseignement supérieur. Les débats ont été quasi exclusivement pilotés et maîtrisés par des enseignants. Des experts ont dénoncé un lobbying corporatiste par des associations professionnelles.

Face à ces problèmes d'organisation et d'animation du Ministère, nous regrettons que le CNRS n'ait pas mieux préparé son « travail » en interne, notamment en s'appuyant sur le Comité de Suivi de l'Observatoire des Métiers (« COSOM ») dont il a en charge l'animation.

Le DRH a tenté de nous opposer aux experts. Malheureusement pour lui, les experts n'ont fait que confirmer nos remarques. Tout au long de leur présentation, ils ont exprimé leurs inquiétudes sur la démarche et l'animation de ces travaux.

Pour la BAP A, l'expert CNRS qui a participé à la révision des emplois types CNRS en 96, a appliqué la méthodologie développée à cette époque. Ils ont procédé sur la base de l'observation des emplois type existant et de leur composition. A partir de ce travail, ils ont intégré les évolutions des métiers dans les différentes familles professionnelles en particulier dans la famille « biologie » qui représente 75% des emplois de la BAP. Cette analyse a permis de dégager deux familles professionnelles, une liée à l'instrumentation et aux « métiers de plateforme technique » et l'autre à la biologie de « paillasse ».

L'expert de la BAP B indique qu'il n'a été convié à participer qu'aux 3 dernières réunions sur les 6. On apprend que la responsable de ce groupe est une enseignante de Perpignan « haut centre de la Chimie en France » ! pas du tout au fait de l'approche métier. On peut avoir que la plus expresse réserve sur l'issue des travaux de ce groupe.

La présentation nous a permis de découvrir qu'elle était plus précisément les intensions du ministère et quel cahier des charges était fixé aux experts. La démarche n'est pas une observation suivie d'une formulation confrontée au terrain, c'est une démarche normative idéologique basée sur les compétences décrites dans le détail.

Le chapitre « activités » évoluent en deux chapitres : « activités principales » et « activités secondaires », suivi d'une description des « compétences principales » et « associées » elles mêmes subdivisées en savoirs généraux et théoriques, savoirs sur l'environnement professionnel, savoir-faire opérationnel, etc. ... Ce qui pose la question de l'utilisation de ces fiches, et l'expert nous a confirmé l'évolution de l'utilisation des fiches en « outil d'évaluation ».

Nous avons fermement protesté auprès du DRH, en précisant qu'une fois de plus nous voyons apparaître au CNRS des outils permettant à l'administration de contourner la réflexion entreprise avec les organisations syndicales sur l'évaluation des ITA par leur pairs. Nous avons également dénoncé une volonté de l'administration d'éviter la concertation avec les organisations syndicales et d'assumer tout juste l'information à leur attention. Le DRH dément cette volonté du CNRS. Il précise en ce qui le concerne que la concertation avec les partenaires sociaux aura bien lieu.

Pour la BAP C, l'expert fait part des mêmes difficultés, il indique que certains experts convoqués, ne savaient même pas « pourquoi ». Devant l'ampleur de la tâche si on veut que la démarche soit « honnête » un certain nombre ont donné leurs démissions. L'expert nous a exposé leur démarche qui s'apparentait à celle mise en œuvre auparavant au CNRS et ils se sont appuyés sur les Réseaux professionnels pour intégrer les évolutions des métiers.

En ce qui concerne la BAP D, la coordinatrice étant absente, la présentation nous sera donc faite lors d'une prochaine réunion.

Pour la BAP E, l'experte a dénoncé un gros problème d'organisation, et un manque de méthodologie. Elle précise même que « si l'arrêté pouvait ne pas passer, ce serait bien ». Elle dénonce un pressing important du ministère pour aller très vite et définir un emploi de directeur des systèmes d'information qui était plutôt un emploi qu'un emploi type. Paradoxalement, elle nous indique que le nombre de réunions a été insuffisant et que la composition du groupe, seulement des ingénieurs de recherche, a posé problème et que certaines fiches d'emplois type comme celle des AI, n'a pas pu faire l'objet d'un débat approfondi et que faute de moyens, leur travail devait cesser. Elle regrettait aussi le manque de réflexion sur l'approche de l'informatique dans les autres disciplines, la biologie, les SHS qui aurait mérité des réunions inter BAP.

Quel intérêt pour des responsables dans les Ministères qui essaient de tirer le maximum d'avantages et dont la recherche scientifique n'est qu'un support comme un autre ?

La BAP F est la dernière à avoir démarré et elle aussi, n'a pas pu finir tout son travail.

Beaucoup d'experts ont dénoncé le fait de ne plus avoir de nouvelle sur la situation d'avancement de ce projet et ils dénoncent même un « black-out » complet, tant du ministère que des animateurs des groupes.

La BAP G a été trusté par les services généraux des Universités et a abouti à des emplois types incohérents où on sent le poids de la sous-traitance à outrance. Les emplois de menuisier, serrurier disparaissent au profit d'un emploi d'opérateur de maintenance !!! De même les emplois de logistique sont des agglomérats ou les métiers sont niés. Ex : chauffeurs, magasiniers, courrier sont des opérateurs de logistique !!! L'Education Nationale ne reconnaît même pas les métiers dont elle assure la formation.

La BAP H fait partie des rares BAP où le CNRS et les EPST sont majoritairement représentés. Néanmoins, le « rapporteur » de ce groupe évoque de gros problèmes de programmation et une absence de conclusion. Il dénonce aussi des changements d'orientations de politique avec la question du rapprochement des BAP H et I. (La BAP H sont les emplois administratifs des EPST alors que la BAP I sont les emplois administratifs de l'enseignement supérieur). On y retrouve les mêmes emplois sauf les spécificités liés à l'enseignement dans la BAP I). Il nous indique qu'au début, il en était hors de question mais que cette consigne du Ministère a évolué et que depuis la fin des travaux, ils ne savent plus rien avec certitude.

L'exposé des experts CNRS nous conforte dans nos appréciations sur la manière dont se déroule la révision de REFERENS. Nous demandons que le CNRS exprime ses plus expresses réserves sur le travail effectué et qu'une méthodologie de révision soit négociée avec les organisations syndicales. En l'état, aujourd'hui, « tout est à jeter ».

Le DRH conclut la rencontre en précisant qu'il comprend la frustration des experts et des organisations syndicales en ce qui concerne ces travaux sur « REFERENS », mais il tente de justifier l'attitude du Ministère en précisant « qu'il souhaite aller de l'avant ».

Les organisations syndicales ont protesté sur cette démarche et demandent à être consulté plus souvent avec des documents plus finalisés. Le DRH reconnaît la nécessité de recourir à davantage de réunions d'information. Nous le re prenons en lui disant que ce n'est pas de l'information qui fait défaut mais de la concertation.

Le DRH ajoute de toute façon le CNRS est autonome et que s'il considère que les REFERENS ne lui conviennent pas il « l'appliquera à sa façon ».

Une lutte sur Grenoble

A l'initiative de la section SNTRS-CGT de Grenoble Polygone les syndicats se mobilisent pour empêcher la suppression de poste à l'accueil et la privatisation de cette activité.

Ci-dessous vous trouverez le compte-rendu de l'entrevue du 7 juillet entre les syndicats (SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNPREES-FO et SNCS-FSU) et le délégué régional.

Le DR a engagé l'entrevue sur le fait que notre démarche, interpellation au travers d'un tract, l'avait surpris. Il aurait souhaité que nous fassions preuve de plus de discrétion dans une affaire qui touche une personne « en difficulté » (selon ses termes). Nous n'avons pas voulu le suivre sur ce terrain.

Nous avons présenté notre requête dans les termes suivants :

« Nous avons appris par le compte rendu du CbL du 10 mars 2006 la décision de l'administration et des directeurs de laboratoires de faire appel à une société extérieure pour un poste à l'accueil.

Le poste actuellement pourvu par un CEC arrive à terme fin septembre 2006.

Légalement cet emploi CEC doit déboucher sur un CDI.

Nous en voulons pour preuve plusieurs cas similaires présentés aux prud'hommes et requalifiés en CDI.

Nous, représentants de l'intersyndicale, dénonçons cette dérive du recours à des entreprises privées ou à des CDD. Dérive qui se substitue à des emplois statutaires.

Votre démarche d'externalisation prouve que cet emploi (à l'accueil) est nécessaire.

En conclusion :

- *Nous réitérons notre demande de requalification du poste CEC en poste statutaire.*
- *Nous sommes certains que notre action n'aboutira pas à du harcèlement moral, ou à des pressions envers les personnels. Bien entendu nous resterons vigilants et informerons des suites les personnels du site.*

Dans le contexte actuel, nous avons défendu le droit, pour la personne en fin de contrat, d'être maintenu sur son poste jusqu'à sa retraite. Nous ne pouvons admettre la précarité permanente de personnels dont le travail s'avère absolument nécessaire dans le cadre du bon fonctionnement du CNRS.

Pour justifier cette situation, le DR nous a expliqué que les emplois pour l'administration n'étaient pas prioritaires au CNRS et qu'il avait du mal à obtenir un poste. Il a ajouté que l'administration de Grenoble avait déjà demandé un poste à l'accueil l'année dernière. Celui-ci a été refusé et il nous demande alors ce que nous proposons !

Nous avons répondu que seule la Direction du CNRS a le pouvoir de décision sur les postes, et que nous n'étions là que pour défendre les emplois statutaires du CNRS.

Il a répété à plusieurs reprises qu'il « n'était en aucune manière porteur d'une volonté d'externalisation des moyens ».

Le DR s'est engagé :

- I. A mettre la demande d'un poste statutaire pour l'accueil à l'ordre du jour du prochain CDL.
- II. A trouver une solution pour que la personne en fin de contrat ne perde pas son emploi.

EN CONCLUSION :

Le problème de ce poste est loin d'être résolu.

Il nous est apparu que chacun des protagonistes (CDL, DR, Administration Centrale) se renvoie la balle.



N'hésitez pas à nous faire savoir les initiatives prises dans vos régions, afin des les faire connaître à tout le syndicat !